


**AVIS au PUBLIC
SECOND AVIS -RAPPEL**

Téléphone 04 93 80 72 72 Fax 04 93 80 73 00

 n'ont pas eu l'honneur d'avoir reçu la présente annonce pour
une parution dans le journal du 22/8/19

IMPORTANT cette annonce ne pourra en aucun cas être annulée

COMMUNE du ROURET (06 650)
00000000000
ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME
PROJET DE PLU ARRETE PAR DELIBERATION DU CM DU 16 MAI 2019
00000000000
Par arrêté n° 2019-106 du 30 juillet 2019

 Le Maire de Le Rouret a ordonné l'ouverture de **L'ENQUÊTE PUBLIQUE** sur le projet de PLU arrêté.

 Monsieur Jean-Claude LENAL, domicilié en Mairie du Rouret pour les besoins de l'enquête, a été désigné par le Tribunal Administratif de Nice comme **Commissaire-enquêteur**.

 L'enquête publique se déroulera à la Mairie (06 650 Le Rouret – Tél. : 04 93 77 20 02) du **jeudi 22 août (08h30) au lundi 30 septembre 2019 inclus (17h00)**, pendant **40 jours consécutifs**, comme suit :

- le lundi et mardi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- le mercredi de 08h30 à 12h00,
- le jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00,
- et le vendredi de 08h30 à 15h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra, en Mairie, prendre connaissance du dossier ; et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

 La consultation du dossier, le dépôt d'observations seront également possibles aux accès dématérialisés dédiés, accessibles également en Mairie via un ordinateur mis à disposition : <https://www.registre-dematerialise.fr/1530> et enquete-publique-1530@registre-dematerialise.fr

Le dossier comprend :

- Le rapport de présentation du PLU, avec l'évaluation environnementale,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Le règlement écrit, les Emplacements Réservés, les Secteurs de Mixité Sociale, le patrimoine, Les changements de destination,
- Le règlement graphique (plans de zonage), les réseaux et les Servitudes d'Utilité Publiques et le PPRIF,
- Les annexes générales,
- Les avis des Personnes Publiques Associées, de la CDPENAF et de la MRAE,
- Les délibérations, arrêtés et mesures de publicité.

 M. LENAL, Commissaire-enquêteur, recevra en Mairie du Rouret : le **jeudi 22 août et le lundi 30 septembre 2019**, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

 Ainsi que le **jeudi 29 août de 14h00 à 17h00**, le **samedi 14 septembre de 9h00 à 12h00** (ouverture exceptionnelle de la Mairie pour le besoin unique de l'enquête) et le **vendredi 20 septembre de 14h00 à 17h00** (ouverture exceptionnelle de la Mairie de 15h30 à 17h00 pour le besoin unique de l'enquête).

Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis au Maire dans un délai de 30 jours à l'expiration de l'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public à la Mairie et sur le site internet dédié pendant une année.

Fait au Rouret, le 30 juillet 2019

Le Maire, Conseiller Départemental 06,


Gérald LOMBARDO.